



**SIM Cours sur les expertises : Objectifs de formation Neuropsychologie**

**Version du 02.02.2021**

Module 1	Frontière entre la médecine et le droit/Neuropsychologie
Termes juridiques	Les participants connaissent les principaux termes de la médecine d'assurance : capacité de travail, incapacité de travail, invalidité, atteinte à l'intégrité, définition de la causalité (partielle) dans l'assurance accident et l'assurance responsabilité civile ainsi que la définition de la maladie dans l'assurance invalidité.
Système d'assurance en Suisse	<p>Les participants connaissent le système de réparation des dommages en Suisse avec les assurances sociales, les assurances avec l'employeur, les assurances privées et les pouvoirs publics.</p> <p>En particulier, les participants connaissent les exigences et les prestations de l'assurance invalidité, de l'assurance d'indemnités journalières, de l'assurance accident, de l'assurance militaire et de l'assurance responsabilité civile et savent quelle assurance couvre quel dommage.</p> <p>Les participants sont sensibilisés à l'importance du cadre juridique d'une expertise.</p> <p>Les participants sont sensibilisés aux pièges liés aux questions posées lors de l'expertise</p>
L'atteinte à la santé d'un point de vue juridique	<p>Les participants maîtrisent le concept médical et le concept juridique de la maladie dans le droit des assurances sociales, le droit des assurances privées et le droit de la responsabilité civile.</p> <p>Les participants savent quels aspects de l'évaluation de l'aptitude au travail relèvent des experts médecins et lesquels relèvent des juristes.</p>
Protection des données pour les experts	Les participants connaissent les fondements juridiques de la protection des données et ses particularités dans l'évaluation.
Questions d'experts concernant l'assurance invalidité, la LAA/responsabilité civile et les indemnités journalières.	Les participants sont familiarisés avec les aspects et les questions spécifiques dans le cadre d'une expertise diligentée par l'assurance invalidité, la LAA/assurance responsabilité civile ou l'assurance d'indemnités journalières (LCA, LAMal).
Jurisprudence en matière d'indicateurs	<p>Les participants connaissent les grandes lignes de la jurisprudence en matière d'indicateurs et savent appliquer correctement le questionnaire à un cas concret.</p> <p>Les participants connaissent les principales dispositions du Tribunal fédéral relatives à la répartition des compétences entre le droit et la médecine dans la jurisprudence en matière d'indicateurs.</p>



	<p>Les participants savent appliquer la jurisprudence en matière d'indicateurs et la mettre en œuvre dans tous les diagnostics neuropsychologiques et de santé mentale relevant de ce domaine.</p> <p>Les participants savent que selon la jurisprudence actuelle (état 2020), la jurisprudence en matière d'indicateurs s'applique à toutes les maladies psychiques.</p>
Pièges relevant de l'expertise	<p>Les participants sont sensibilisés à l'importance du cadre juridique d'une expertise.</p> <p>Les participants sont sensibilisés aux pièges liés aux questions posées lors de l'expertise</p>

<b>Module 2</b>	<b>Douleurs, troubles somatoformes, traumatismes de la colonne cervicale</b>
Douleurs	<p>Les participants connaissent les aspects physiologiques et psychologiques de l'évaluation de la douleur provenant de différentes étiologies et de ses effets sur la capacité de travail. Ils connaissent l'importance des aspects sociaux et culturels dans la perception de la douleur. Ils sont au fait de la jurisprudence la plus récente du Tribunal fédéral en la matière.</p> <p>Les participants connaissent les méthodes médicales et psychiatriques d'évaluation de la cohérence et de la plausibilité.</p>
Nouvelles directives des sociétés de discipline concernant les expertises : principaux aspects	<p>Les participants connaissent l'importance des directives en matière d'expertise.</p>
Atelier : Évaluation de la cohérence et de la plausibilité	<p>Les participants connaissent les principes de base de l'anamnèse fonctionnelle. Les participants connaissent les points essentiels de l'analyse des discordances.</p>
Atelier : Évaluation du potentiel de réadaptation	<p>Les participants connaissent au moins deux prédicteurs qui ont un effet négatif sur le potentiel de réadaptation.</p> <p>Les participants savent énumérer 4 domaines d'évaluation pour l'identification d'une extension des symptômes.</p>

<b>Module 3</b>	<b>Évaluation des résultats d'examens</b>
Résultats d'examens quantitatifs et qualitatifs	<p>Les participants connaissent la problématique des résultats d'examens quantitatifs et qualitatifs en rhumatologie, neurologie et psychiatrie</p>
Traumatisme cranio-cérébral léger	<p>Les participants connaissent les critères de diagnostic. Les participants savent évaluer la pertinence des diagnostics dans le contexte des troubles cliniques courants.</p>



<p>Syndrome de stress post-traumatique SSPT</p>	<p>Les participants connaissent les symptômes des troubles spécifiquement associés au stress.</p> <p>Les participants sont capables de comprendre l'appréciation de la capacité de travail dans le cas d'un syndrome de stress post-traumatique et/ou de procéder à une appréciation de la capacité de travail.</p>
<p>Particularités de l'expertise neuropsychologique</p>	<p>Les participants sont familiarisés avec les aspects spécifiques d'une expertise neuropsychologique (étude des actes du dossier, anamnèse, si nécessaire l'anamnèse d'un tiers, prescription d'analyse pour déterminer le taux sanguin de médicaments, examen neuropsychologique avec tests de performance et procédures cliniques pour l'évaluation de l'affect et du comportement, validation des plaintes, évaluation, réponse aux questions). Ils connaissent également les procédures relatives au travail qui peuvent être utilisées pour mieux évaluer la capacité de travail.</p> <p>Les participants connaissent les bases théoriques et statistiques du test pour l'application des procédures d'examen neuropsychologique et psychodiagnostic général, les évaluations des cours ainsi que l'évaluation de la validité, de la cohérence et de la plausibilité des résultats de l'examen neuropsychologique. Les participants sont capables d'évaluer la capacité de travail (temps de présence et capacité fonctionnelle) d'un point de vue neuropsychologique en se basant sur les sources d'information mentionnées ci-dessus de manière critique.</p>
<p>La portée de l'évaluation neuropsychologique</p>	<p>Les participants sont en mesure de procéder à une évaluation neuropsychologique étayée par les résultats de l'examen neuropsychologique et les conclusions de l'investigation, de l'observation du comportement et du dossier médical. Ils sont capables de se prononcer de manière circonstanciée sur la capacité de travail et la capacité fonctionnelle, en tenant compte de la validité des résultats obtenus. Ils connaissent les catalogues de critères de détermination de la majoration et de la simulation et savent les appliquer. Ils comprennent la nécessité d'être constamment à jour sur la littérature relative à la validation. De plus, ils savent distinguer clarification, majoration et simulation. Ils sont en mesure d'évaluer le bien-fondé des plaintes spontanées et sur demande à l'aide d'instruments appropriés ainsi que dans le cadre d'analyses de cohérence. Cela s'applique au syndrome cérébral organique, aux troubles psychologiques et douloureux.</p>
<p>Atelier douleur chronique et cognition</p>	<p>Les participants connaissent les bases neurobiologiques de la douleur chronique, l'influence des variables régulatrices telles que l'intensité de la douleur, les médicaments, les déficiences affectives associées, etc. sur les performances cognitives et le problème de la validation des déficiences neuropsychologiques associées à la douleur. Ils connaissent les critères de diagnostic de la majoration ou de la simulation d'une déficience liée à la douleur. Ils sont en mesure d'enregistrer et d'évaluer à la fois les</p>



	contraintes réelles et les présentations de plaintes non authentiques, ainsi que les performances des tests (validation de la plainte/des performances).
Atelier : Le suicide en tant qu'accident	Les participants connaissent les exceptions à la présomption d'un « accident causé par une faute » selon l'art. 48 de l'OLAA.  Les participants connaissent les éléments du terme « discernement » qui sous-tendent la définition.

Module 4	Tableaux cliniques spécifiques
Importance des expertises poly- et interdisciplinaires	Les participants connaissent les avantages et les inconvénients d'une expertise polydisciplinaire.  Les participants connaissent la fonction du responsable du dossier dans les expertises polydisciplinaires.
Les erreurs les plus fréquentes dans les expertises d'un point de vue médical, asséculo-logique et juridique (études de cas à l'appui)	Les participants connaissent les étapes nécessaires à l'acceptation d'un ordre d'évaluation. Les participants connaissent l'instrument de contrôle de cohérence systématique dans l'expertise des affections non objectivables.  Les participants savent qu'une évaluation chronologique complète et exprimée en pourcentage de l'incapacité de travail est importante dans l'assurance-invalidité.
L'expertise conjointe	Les participants connaissent l'expertise conjointe et savent comment elle est mise en œuvre.  Les participants savent évaluer les avantages et les inconvénients de l'expertise conjointe dans un cas concret. Les participants connaissent les exigences relatives à la mise en œuvre pratique de l'expertise conjointe.
Carences des évaluateurs et qualité de l'évaluation	Les participants connaissent les exigences légales régissant une expertise en médecine d'assurance et savent les mettre en œuvre dans le cadre d'une expertise neuropsychologique.  Les participants connaissent les erreurs/problèmes les plus fréquents rencontrés au cours d'une expertise et savent les prendre en compte ou les éviter dans le cadre d'une expertise neuropsychologique.
Syndrome de fatigue chronique, mobbing et burn out d'un point de vue psychiatrique	Les participants apprennent la différence entre les diagnostics pertinents pour l'expertise et les termes de vulgarisation.  Les participants apprennent à connaître les bases du diagnostic psychiatrique.  Les participants apprennent les principales exigences en matière d'expertise psychiatrique avec un exemple d'arrêt de principe du Tribunal fédéral à l'appui.



Atelier : Toxicodépendances	<p>Les participants devraient savoir que la jurisprudence en matière d'assurance-invalidité a changé en juillet 2019 et que les toxicodépendances sont désormais traitées de la même manière que les autres maladies psychiques.</p> <p>Les participants devraient savoir que la consommation d'une substance psychotrope, d'un stupéfiant n'entraîne pas toujours une atteinte à la capacité de travail et que - inversement - l'abstinence de la substance n'entraîne pas toujours une amélioration de la capacité fonctionnelle psychique.</p>
Atelier : Dépression	<p>Les participants connaissent les bases du diagnostic des troubles dépressifs dans un contexte d'expertise.</p> <p>Les participants se familiarisent avec l'application de l'évaluation de la cohérence et de la plausibilité dans les études longitudinales et transversales, leurs possibilités et leurs limites.</p> <p>Les participants se familiarisent avec l'évaluation du degré de gravité fonctionnel des troubles dépressifs.</p> <p>Les participants connaissent la jurisprudence actuelle et son application dans un contexte d'expertise.</p>
Atelier : Épilepsie, incapacité de travail et cognition	<p>Les participants acquièrent des connaissances sur les multiples mécanismes pathologiques dans le contexte de l'épilepsie, avec les effets sur les performances neurocognitives et leurs conséquences sur la capacité de travail.</p> <p>Les participants acquièrent des connaissances sur l'impact et les effets indésirables du traitement antiépileptique sur les performances neurocognitives.</p>
Atelier : La cognition dans la dépression et la fatigue	<p>Les participants connaissent les aspects somatiques, psychopathologiques et neuropsychologiques de ces tableaux cliniques spécifiques. Ils sont conscients de la portée des limitations de performance réelles résultant de ces maladies et/ou médicaments et savent reconnaître les plaintes exagérées.</p>
Atelier : Troubles somatoformes et dissociatifs pour les non-psychiatres	<p>Les participants connaissent les symptômes psychologiques des « troubles somatoformes ».</p> <p>Les participants connaissent les symptômes des « troubles dissociatifs ».</p>
Atelier : ECF, ergométrie, tests, méthodes en matière de capacité de travail	<p>Les participants sont capables de distinguer et d'évaluer la capacité de travail dans l'activité habituelle et adaptée.</p> <p>Les participants reconnaissent les points d'incohérence ainsi que la définition de l'extension des symptômes. Explication test PACT et saisie de l'activité.</p>
Atelier : Causalité des conséquences psychologiques d'accidents	<p>Les participants connaissent et savent distinguer les termes juridiques « causalité naturelle » et « causalité adéquate » ainsi que « état final » et « conséquences résiduelles » dans le contexte de la LAA.</p>



## Swiss Insurance Medicine

Versicherungsmedizin Schweiz

Médecine d'assurance suisse

Medicina assicurativa svizzera

	<p>Les participants connaissent le rôle de l'expert concernant les termes juridiques précédemment cités.</p> <p>Les participants découvrent en grandes lignes les conséquences spécifiques d'un accident sur la base du syndrome de stress post-traumatique.</p>
Atelier d'introduction à la Mini-CIF-APP	<p>Les participants savent utiliser la classification Mini-CIF comme élément d'appréciation de la capacité de travail des personnes atteintes de maladie psychique dans l'expertise.</p> <p>Les participants connaissent l'évaluation suivant la Mini ICF APP.</p> <p>Ils connaissent les faiblesses du dispositif</p> <p>Ils sont conscients que certaines des dimensions qui y sont mentionnées peuvent être mieux évaluées sous l'angle neuropsychologique.</p>